



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
**CONFÉDÉRATION  
NATIONALE**

## Communiqué

### 14 septembre 2022 **Qui veut d'une société meurtrière ?**

#### Contact presse :

Communication CNAFC

01 48 78 81 08

**communication@afc-  
france.org**

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :  
[www.afc-france.org](http://www.afc-france.org)

Le Comité Consultatif National d'Ethique a rendu hier 13 septembre 2022 son avis sur les « enjeux éthiques relatifs aux situations de fin de vie - autonomie et solidarité ».

Alors qu'il déplore avec raison :

-l'absence d'évaluation de l'impact des lois précédentes sur les questions de fin de vie

-l'insuffisance d'application des mesures prévues par la loi « Clays-Leonetti » de 2016 (notamment la rédaction des directives anticipées et la désignation d'une personne de confiance),

-l'insuffisance du développement des soins palliatifs dans notre pays,

le CCNE ouvre la voie à une application « éthique » de l'« aide active à mourir », autrement dit du « suicide assisté ». Il recommande des critères éthiques qui en conditionneraient la mise en œuvre dans le cas où le pronostic vital de la personne serait engagé non seulement à court terme, mais également à moyen terme : il faudrait que les personnes qui en font la demande soient majeures, jouissent de leur autonomie de décision, souffrent de maladies graves et incurables entraînant des souffrances physiques ou psychiques réfractaires, et que la décision de satisfaire cette demande soit prise collégalement par l'équipe médicale.

Ces critères concerneraient également l'euthanasie qui serait proposée pour des personnes n'étant plus en état de manifester leur consentement, si elles en avaient auparavant exprimé le désir dans leurs directives anticipées, ou devenues incapables de se donner la mort elles-mêmes.

Les membres du CCNE ne sont cependant pas unanimes sur ces questions. 8 d'entre eux ont fait part de leurs fortes réserves.

Les Associations Familiales Catholiques rejoignent les inquiétudes exprimées par ces membres du CCNE, en raison de la nécessité de permettre un **accès aux soins palliatifs à l'ensemble de nos concitoyens** qui en auraient besoin, ce qui n'est pas le cas actuellement : un tiers des personnes qui en font la demande n'ont pas accès à ces soins, en raison de l'insuffisance des moyens de nos structures hospitalières.

28, Place Saint-Georges  
75009 Paris  
**email.** [cnafc@afc-france.org](mailto:cnafc@afc-france.org)  
**tél.** 01 48 78 81 61  
**fax.** 01 48 78 07 35  
**www.afc-france.org**

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

**SIRET.** 784 408 825 00015  
**APE.** 9499Z



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
**CONFÉDÉRATION  
NATIONALE**

## Communiqué

Elles sont aussi convaincues de **l'impact qu'aurait une telle évolution législative sur le moral des personnes âgées, fragiles, dépendantes ou handicapées qui risqueraient de se sentir « de trop » dans notre société**, ainsi qu'un effet désastreux sur **le moral des soignants dont la mission première est de soigner, non de tuer**. Les AFC attestent que la vie est avant tout un don à accueillir, avant d'être une autonomie à posséder.

En pleine conscience et connaissance des situations parfois dramatiques vécues par les familles, très sensibles à l'émotion considérable que ces situations génèrent dans la société, les AFC sont cependant convaincues que l'euthanasie est avant tout un meurtre que la loi ne doit pas permettre, pas plus que son homologue qu'est le suicide assisté.

---

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :  
[www.afc-france.org](http://www.afc-france.org)

---

28, Place Saint-Georges  
75009 Paris  
**email.** [cnafc@afc-france.org](mailto:cnafc@afc-france.org)  
**tél.** 01 48 78 81 61  
**fax.** 01 48 78 07 35  
**www.afc-france.org**

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

---

**SIRET.** 784 408 825 00015  
**APE.** 9499Z

---